

SYNTHESE RESULTATS 2022-2023

Questionnaire de satisfaction Portant sur 2 stagiaires

Thématiques réglementaires

La validation des acquis de l'expérience est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Un an au moins d'expérience en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire

I – Validation des Acquis et de l'Expérience - (Titre OSTISD) Opérateur (trice) Spécialisé (e) en Traitement d'Information et de Sécurité à Distance



Groupement Professionnel de Formation des Métiers de Sécurité Electronique, GPMSE FORMATION - SASU Tél : 01.45.05.71.71 – Email : secretariat@gpmse.com – Web : www.gpmse.com
17 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris Siret : 817 460 819 00011 - RCS Paris : 817 460 819 – Capital social 10.000 euros Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755539675 auprès du Préfet de région d'Ile de France
Autorisation d'exercer CNAPS n° FOR-075-2028-02-24-20230663847 –
Organisme certifié Qualianor Certification et Qualiopi







